

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1709

13 septembre 2006

SOMMAIRE

A-xyz Concept S.A., Troisvierges	82009	Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg	82032
Agrandir l'Habitat, S.à r.l., Senningerberg	82030	Petrel Investments S.A., Luxembourg	82016
Agri-Food Investments S.A., Luxembourg	82010	Plethore S.A., Luxembourg	81997
Albert, S.à r.l., Reckange-sur-Mess	81997	Polerna Holding S.A., Luxembourg	82019
Apolon S.A.H., Luxembourg	82030	Possible Invest S.A., Schifflange	82030
Autisme Luxembourg, A.s.b.l., Beckerich	82029	Prime Licensing and Holding S.A., Luxembourg . .	82012
BK Services, S.à r.l., Luxembourg	82030	Promotic S.A., Luxembourg	82003
C.B. Fleet Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	82032	R & K, S.à r.l., Echternach	82031
Callista Holding S.A., Luxembourg	81997	Rentokil Luxembourg, S.à r.l., Clemency	81995
Cullen S.A., Luxembourg	82009	Rentokil Luxembourg, S.à r.l., Clemency	81996
Dassia S.A., Luxembourg	82010	Richard International S.A., Luxembourg	82016
Elimar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	81986	Ruysdael Global Investment S.A., Luxembourg ..	82016
EPF Holdings 1, S.à r.l., Senningerberg	81986	Sapar S.A., Luxembourg	82030
EREF International 2, S.à r.l., Luxembourg	82016	Schmitz Création in Pelz und Leder S.A., Luxem- bourg	82031
EREF International 2, S.à r.l., Luxembourg	82018	Scottish Equitable International S.A., Luxem- bourg	82003
F.I.E. S.A., Luxembourg	81986	Scottish Equitable International S.A., Luxem- bourg	82008
Gottex Management S.A., Sicar, Luxembourg	82012	SES Global Latin America S.A., Luxembourg	82015
Gottex Management S.A., Sicar, Luxembourg	82015	SES Global Latin America S.A., Luxembourg	82015
Gourmet Trade S.A., Livange	81986	SES Global Participations S.A., Luxembourg	82018
(Les) Granges S.A., Luxembourg	82012	SES Global Participations S.A., Luxembourg	82018
Health Systems S.A., Luxembourg	82003	Sems Internationale S.A., Luxembourg	82010
Helder Invest S.A., Luxembourg	82009	Seventer S.A., Luxembourg	82012
I.E. Lux Berlin No 1, S.à r.l., Luxembourg	82032	Sirem S.A., Luxembourg	82009
ICM Life, International Credit Mutuel Life S.A., Luxembourg	82003	Spes International, S.à r.l., Luxembourg	82024
Inpigest S.A., Luxembourg	82009	Sysema S.A., Luxembourg	82019
J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Senningerberg	82032	Traf S.A., Luxembourg	82010
LSF5 Buffalo Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	82001	TS Koenigsallee Holdings I, S.à r.l., Senninger- berg	82019
LSF5 Buffalo Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	82002	TS Koenigsallee Holdings I, S.à r.l., Senninger- berg	82024
Medico Holding S.A., Luxembourg	82019	Wara S.A., Luxembourg	82031
Menuiserie Herrig, S.à r.l., Soleuvre	81997	Winni Holdings S.A., Luxembourg	81986
Morgan Stanley Leitrim, S.à r.l., Luxembourg	82026		
Morgan Stanley Leitrim, S.à r.l., Luxembourg	82029		
Munimmo, S.à r.l., Howald	82031		

WINNI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 25.394.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(068765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 78.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(068766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2006.

GOURMET TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 50.780.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(069558.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ELIMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 31.916.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(069561.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

EPF HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 117.692.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by its manager, Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, professionally residing at c/o JP Morgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (hereinafter referred to as the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of EPF HOLDINGS 1, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
 - to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»);
 - for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and
 - to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Law of July 31, 1929, on holding companies as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Com-

pany, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK») or will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of

plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the «Plan Assets Regulations»). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. Annual General Meeting. A general meeting of the unitholders shall be held annually, at the registered office of the Company.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, exceptional circumstances so require. However, the annual general meeting shall never be held in the UK.

Art. 19. Other General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s).»

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 23. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

The first annual general meeting of unitholders shall be held in 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l.....	125 units
Total	125 units

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Karl Mccathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

- Mr Steve Clifford, Vice President, residing at c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; and

- Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, N.Y.N.Y 10036 USA.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term expiring at the close of the annual general meeting of unitholders which shall be held in 2007: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice Président, résidant à c/o JP Morgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EPF HOLDINGS 1, S.à r.l. (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU») ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaldra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège

social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au UK ou au US ou qui est établie de façon permanente au US ou au UK.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois de mai à 16h15 (de l'heure Luxembourg). Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social de la Société à la même heure.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'assemblée générale annuelle ne pourra jamais être tenue au RU.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 20. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 23. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l.....	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Monsieur Karl Mccathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;
 - Monsieur Steve Clifford, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Asset Management (Europe), S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - Monsieur Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; et
 - Monsieur Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan Investment Management Inc., 522 Fifth Avenue, NY 10036 USA.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
3) Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour une période qui expire à la clôture de l'assemblée générale annuelle des associés qui sera tenue en 2007: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Ch. Ehlinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2006, vol. 437, fol. 44, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(071081.3/242/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

RENTOKIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 50.288.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société anonyme de droit belge RENTOKIL INITIAL, avec siège social à B-1070 Bruxelles, 222, Quai de l'Industrie, inscrite au Registre de Bruxelles, sous le numéro 359.043,

ici représentée par Maître Veerle Willems, avocat, demeurant professionnellement à L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 mars 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire, ès qualités qu'elle agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandataire, ès qualités qu'elle agit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée RENTOKIL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 31 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 259 du 14 juin 1995.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 50.288.

II.- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique.

III.- La société anonyme RENTOKIL INITIAL, préqualifiée, par sa mandataire, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie à L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Clemency.».

Troisième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) en vue de le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associée unique, préqualifiée, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce que l'associée unique reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les deux résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sont souscrites et intégralement libérées par la société anonyme de droit belge RENTOKIL INITIAL, avec siège social à B-1070 Bruxelles, 222, Quai de l'Industrie, inscrite au Registre de Bruxelles, sous le numéro 359.043.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer gérante technique de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Barbara Marie-Henriette E. Sollie, employée privée, née à Hermalle-S/Argenteau (Belgique), le 4 octobre 1969, demeurant à B-4130 Esneux, Clos des Sources, 1.

L'associée unique décide en outre que l'actuel gérant unique, Monsieur Tom Jaak Marie Herman Lorre, administrateur de sociétés, né à Aalst (Belgique), le 10 mai 1960, demeurant à B-9340 Ledegem, Blekte, 98, sera désormais gérant administratif de la Société, pour une durée indéterminée.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société, jusqu'à ce jour, lui est accordée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de ses deux gérants.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: V. Willems, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(071344.3/222/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

RENTOKIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 50.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2006.

T. Metzler.

(071345.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

81997

ALBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 226, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 54.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(069565.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CALLISTA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 106.386.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(069570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MENUISERIE HERRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.
R. C. Luxembourg B 23.072.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(069573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PLETHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 117.691.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée NAVIR S.r.l., avec siège social au 14/E, Via Ariosto Ludovico, Carpi (MO),

ici représentée par la société anonyme luxembourgeoise dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, elle-même représentée par Messieurs Dominique Audia et Christophe Velle, employés privés, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2006.

2. M. Luca Gallinelli, employé privé, né à Firenze (I) le 6 mai 1964, Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, ici représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., précitée, elle-même représentée comme il est dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2006.

Les prédites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de PLETHORE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juin 2011, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication faus-

se dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 4^e jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 4^e jeudi du mois de juin 2007 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

La société NAVIR S.r.l., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
M. Luca Gallinelli, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sandro Bordigoni, entrepreneur, Via Righi G. Ovest, 10, Carpi, Italie, Président,
- Monsieur Fabrice Rota, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, Administrateur,
- Monsieur Luca Lazzati, employé privé, Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, Administrateur,
- Monsieur Sandro Bordigoni, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

3. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, bld du Prince Henri, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 5, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Audia, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 24, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

J. Delvaux.

(070986.3/208/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LSF5 BUFFALO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 117.059.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 27 June 2006.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 BUFFALO INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117.059, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) by an amount of EUR 3,375.- (three thousand three hundred and seventy-five Euro) to an amount of EUR 15,875.- (fifteen thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of the issuance of 27 (twenty-seven) new shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, and to pay a share premium of EUR 93.62 (ninety-three Euro and sixty-two cents).

All the 27 (twenty-seven) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 3,468.62 (three thousand four hundred sixty-eight Euro and sixty-two cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company' shares corresponding to 127 (one hundred and twenty-seven) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,875.- (fifteen thousand eight hundred and seventy-five Euro), represented by 127 (one hundred and twenty-seven) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Monsieur Philippe Detournay (l'Associée Unique),

ici représentée par Mlle Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 BUFFALO INVESTMENTS, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.059, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juin 2006 (la Société), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 3.375,- (trois mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 15.875,- (quinze mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 27 (vingt-sept) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 93,62 (quatre-vingt-treize euros et soixante-deux cents).

Toutes les 27 (vingt-sept) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 3.468,62 (trois mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-deux cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associée Unique détient la totalité des 127 (cent vingt-sept) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associée Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.875,- (quinze mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 127 (cent vingt-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Giersch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 23, case 4. – Reçu 34,69 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071315.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LSF5 BUFFALO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 117.059.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 916 du 28 juin 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(071316.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

HEALTH SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(069584.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ICM LIFE, INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 53.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MAZARS

Signature

(069586.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PROMOTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 26.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

MAZARS

Signature

(069589.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.940.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 49.940 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C du 21 février 1995, N° 73, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C du 23 septembre 2002, N° 1375.

L'assemblée est ouverte à 14h00 sous la présidence de M. Philippe Ricard, Directeur général, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M. Jérôme Laplante, Responsable Marché France, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Marc Loesch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions huit cent soixante-huit mille quatre cent dix euros (EUR 38.868.410,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 66.478.384,-) divisé en deux cent soixante-huit mille et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, à vingt-sept millions six cent neuf mille neuf cent et soixante-quatorze euros (EUR 27.609.974,-) divisé en deux cent soixante-huit mille

et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) à un montant de cent et trois euros (EUR 103,-) par absorption des pertes et des pertes reportées pour un montant total de trente-huit millions huit cent soixante-huit mille quatre cent dix euros (EUR 38.868.410,-).

2 Modification de l'article 5 des statuts de la Société par la création d'un nouveau paragraphe troisième dont la teneur sera la suivante: «En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3 Considération du rapport préparé par le réviseur d'entreprises sur l'apport en nature afférent à l'augmentation du capital social.

4 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-sept millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 17.076.487,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions six cent neuf mille neuf cent et soixante-quatorze euros (EUR 27.609.974,-) divisé en deux cent soixante-huit mille et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune, à quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et un euros (EUR 44.686.461,-) divisé en quatre cent trente-trois mille huit cent quarante-neuf (433.849) actions, d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune.

5 Emission de cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze (165.791) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

6 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles, ensemble avec le paiement intégral (i) d'un montant de dix-sept millions soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 17.076.487,-) et (ii) d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent quarante-quatre euros (EUR 3.469.744,-) par LA MONDIALE PARTICIPATIONS et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles et de la prime d'émission par apport en nature pour un montant total de vingt millions cinq cent quarante-six mille deux cent trente et un euros (EUR 20.546.231,-).

7 Fixation du capital souscrit de la Société à un montant de quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et un euros (EUR 44.686.461,-) divisé en quatre cent trente-trois mille huit cent quarante-neuf (433.849) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune.

8 Modification de l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital et l'augmentation subséquente de capital ci-dessus proposées.

9 Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital et l'augmentation subséquente de capital ci-dessus proposées.

10 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions huit cent soixante-huit mille quatre cent dix euros (EUR 38.868.410,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 66.478.384,-) divisé en deux cent soixante-huit mille et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, à vingt-sept millions six cent neuf mille trois cent et quatre-vingt-quatre euros (EUR 27.609.384,-) divisé en deux cent soixante-huit mille et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) à un montant de cent et trois euros (EUR 103,-) par absorption des pertes et des pertes reportées pour un montant total de trente-huit millions huit cent soixante-huit mille quatre cent dix euros (EUR 38.868.410,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, en y insérant un nouveau paragraphe troisième, lequel paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. troisième paragraphe.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix-sept millions soixante-seize mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 17.076.473,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept millions six cent neuf mille neuf cent et soixante-quatorze euros (EUR 27.609.974,-) divisé en deux cent soixante-huit mille et cinquante-huit (268.058) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune, à quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 44.686.447,-) divisé en quatre cent trente-trois mille huit cent quarante-neuf (433.849) actions, d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze (165.791) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Cinquième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite, M. Philippe Ricard, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LA MONDIALE PARTICIPATIONS, une société de droit français, ayant son siège social au 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons en Baroeul, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 411 588 817, en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2006 (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze (165.791) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) pour un montant de dix-sept millions soixante-seize mille quatre cent soixante-treize euros (EUR 17.076.473,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 3.469.758,-), et de libérer intégralement ces actions nouvelles pour un montant de vingt millions cinq cent quarante-six mille deux cent trente et un euros (20.546.231,-) par apport en nature (l'«Apport») consistant en l'ensemble des actions détenues représentant la totalité du capital social de LA MONDIALE EUROPARTNER S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.145.

Preuve de la propriété de l'Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a également déclaré qu'un rapport a été rédigé par MAZARS, réviseur d'entreprises, et signé par Yves Mertz et Agathe Klam-Pignon le 29 juin 2006, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué.

Les conclusions du rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré ensemble avec la Société qu'il accomplira toutes formalités afférentes à la validité de la contribution de l'Apport à la Société.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-onze (165.791) actions nouvelles au Souscripteur.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le capital souscrit de la Société à un montant de quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 44.686.447,-) divisé en quatre cent trente-trois mille huit cent quarante-neuf (433.849) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) chacune entièrement libérée.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital et l'augmentation subséquente de capital ci-dessus proposées, lequel paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-sept euros (EUR 44.686.447,-) représenté par quatre cent trente-trois mille huit cent quarante-neuf (433.849) actions d'une valeur nominale de cent et trois euros (EUR 103,-) par action, entièrement libérées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions qui précèdent.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de 100% des parts sociales émises par LA MONDIALE EUROPARTNER S.A. ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à sept mille deux cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est close à (...).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 49.940 (the «Company»), and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) of 12 January 1995, published in the Mémorial C, on 21 February 1995, N° 73, the articles of association of which have been amended for the last time following a notarial deed of the undersigned notary of 28 June 2002, published in the Mémorial C, on 23 September 2002, N° 1375.

The meeting is declared open at 2:00 p.m. with Mr Philippe Ricard, General Manager, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Jérôme Laplante, Head of French Sales, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marc Loesch, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirty-eight million eight hundred sixty-eight thousand four hundred and ten Euro (EUR 38,868,410.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-six million four hundred seventy-eight thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 66,478,384.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) each, to twenty-seven million six hundred nine thousand nine hundred and seventy-four Euro (EUR 27,609,974.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) each, by way of reduction of the par value of each share in issue from the current amount of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) to an amount of one hundred and three Euro (EUR 103.-) by absorption of losses and carried forward losses for an aggregate amount of thirty-eight million eight hundred sixty-eight thousand four hundred and ten Euro (EUR 38,868,410.-).

2. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by insertion of a new third paragraph which shall read as follows: «In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.»

3. To consider the contribution in kind report prepared by the independent auditor in relation to the increase of corporate capital.

4. To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million seventy-six thousand four hundred and eighty-seven Euro (EUR 17,076,487.-) so as to raise it from its current amount of twenty-seven million six hundred nine thousand nine hundred and seventy-four Euro (EUR 27,609,974.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) each, to forty-four million six hundred eighty-six thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 44,686,461.-) divided into four hundred thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (433,849) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) Euro each.

5. To issue one hundred sixty-five thousand seven hundred and ninety-one (165,791) new shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

6. To accept subscription for these new shares, with full payment of (i) seventeen million seventy-six thousand four hundred and eighty-seven Euro (EUR 17,076,487.-) and (ii) a share premium in an aggregate amount of three million four hundred sixty-nine thousand seven hundred and forty-four Euro (EUR 3,469,744), by LA MONDIALE PARTICIPATIONS, and to accept payment in full for such new shares and the share premium by a contribution in kind for an aggregate amount of twenty million five hundred and forty-six thousand two hundred and thirty-one Euro (EUR 20,546,231.-).

7. To set the amount of the Company's capital at forty-four million six hundred eighty-six thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 44,686,461.-) represented by four hundred thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (433,849) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) each.

8. To amend article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction and the subsequent capital increase proposed hereinabove.

9. To confer all and any powers to the board of directors of the Company in order to implement the capital reduction and the subsequent capital increase hereinabove proposed.

10. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of thirty-eight million eight hundred sixty-eight thousand four hundred and ten Euro (EUR 38,868,410.-) so as to reduce it from its current amount of sixty-six million four hundred seventy-eight thousand three hundred and eighty-four Euro (EUR 66,478,384.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) each, to twenty-seven million six hundred nine thousand nine hundred and seventy-four Euro (EUR 27,609,974.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) each, by way of reduction of the par value of each share in issue from the current amount of two hundred and forty-eight Euro (EUR 248.-) to an amount of one hundred and three Euro (EUR 103.-) by absorption of losses and carried forward losses for an aggregate amount of thirty-eight million eight hundred sixty-eight thousand four hundred and ten Euro (EUR 38,868,410.-).

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company by inserting a new third paragraph which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. paragraph 3.** In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.»

Third resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventeen million seventy-six thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 17,076,473.-) so as to raise it from its current amount of twenty-seven million six hundred nine thousand nine hundred and seventy-four Euro (EUR 27,609,974.-) divided into two hundred sixty-eight thousand and fifty-eight (268,058) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) each, to forty-four million six hundred eighty-six thousand four hundred and forty-seven Euro (EUR 44,686,447.-) divided into four hundred thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (433,849) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) Euro each.

Fourth resolution

The general meeting resolved to issue one hundred sixty-five thousand seven hundred and ninety-one shares (165,791) new shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fifth resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Philippe Ricard, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of LA MONDIALE PARTICIPATIONS, a company governed by the laws of France, having its registered office 32, avenue Emile Zola, F-59370 Mons en Baroeul, France, registered with the Trade and Company Registry of Lille (France) under number 411 588 817, by virtue of a proxy dated June 27, 2006 (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for one hundred sixty-five thousand seven hundred and ninety-one shares (165,791) new shares having each a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-), and to fully pay up such new shares for an amount of seventeen million seventy-six thousand four hundred and seventy-three Euro (EUR 17,076,473.-), together with a total share premium of three million four hundred sixty-nine thousand seven hundred and fifty-eight Euro (EUR 3,469,758.-), and to make payment in full for such new shares and the share premium by contribution in kind for an aggregate amount of twenty million five hundred and forty-six thousand two hundred and thirty-one Euro (EUR 20,546,231.-) (the «Contribution») consisting of all the shares representing the entire issued share capital of LA MONDIALE EUROPARTNER S.A., a company («société anonyme») governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 32.145.

Proof of the ownership of the Contribution by the Subscriber has been given to the notary.

The Subscriber further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney-in-fact further stated that a report has been drawn up by MAZARS, réviseur d'entreprises, and signed by Yves Mertz and Agathe Klam-Pignon on June 29, 2006, wherein the Contribution so contributed is described and valued.

The conclusion of the report reads in French as follows:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Subscriber stated together with the Company that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred sixty-five thousand seven hundred and ninety-one shares (165,791) new shares to the Subscriber.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolved to set the amount of the Company's capital at forty-four million six hundred eighty-six thousand four hundred and forty-seven Euro (EUR 44,686,447.-) represented by four hundred thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (433,849) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) each fully paid-in.

Seventh resolution

The general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital of the Company is set at forty-four million six hundred eighty-six thousand four hundred and forty-seven Euro (EUR 44,686,447.-) divided into four hundred thirty-three thousand eight hundred and forty-nine (433,849) shares with a par value of one hundred and three Euro (EUR 103.-) per share, each fully paid up.»

Eighth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

Expenses

Insofar the contribution in kind results in the Company holding 100% of the share capital of LA MONDIALE EUROPARTNER S.A., a company with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand two hundred and fifty Euro.

Nothing else remaining on the agenda, the meeting is declared closed at (...).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Signé: P. Ricard, J. Laplante, M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 31, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071321.3/239/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(071322.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CULLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 38, rue Henri Pensis.
R. C. Luxembourg B 61.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Mertz.

(069592.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

A-XYZ CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9005 Troisvierges, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 98.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(069596.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

INPIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.311.

Les comptes annuels au 31 juillet 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04856, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(069605.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.027.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour SIREM S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(069655.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HELDER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 93.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

HELDER INVEST S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(069657.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

82010

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.362.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069660.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

DASSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.607.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

DASSIA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(069663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SEMS INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.428.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SEMS INTERNATIONALE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069664.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.601.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée TRAF S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 36.601;

constituée sous la dénomination de TRAF HOLDING S.A. par acte de Paul Frieders de Luxembourg, en date du 20 mars 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 17.624, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 juin 2002, publication au Mémorial C de 2002, page 70.414.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Madame Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le président prie le notaire d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au Groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- financer directement ou indirectement les activités de la maison mère, le tout dans les limites légales,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires, ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au Groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- financer directement ou indirectement les activités de la maison mère, le tout dans les limites légales,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Checchinato, G. Vinciotti, S. Bravetti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Delvaux.

(071339.3/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

82012

SEVENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

SEVENTER S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(069666.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.526.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

PRIME LICENSING AND HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(069701.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

LES GRANGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 105.679.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

LES GRANGES S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(069704.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.933.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Stéphanie Joie, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR (the «Company»), a société anonyme incorporated as a société d'investissement en capital à risque, under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.933, pursuant to the circular resolutions of the board of directors of the Company dated 17 November 2005.

A copy of the said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in its said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 27 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1360, of 9 December 2005.

2) The subscribed share capital of the Company is currently set at three hundred forty-one thousand two hundred ninety-two dollars (USD 341,292) consisting of one hundred seventy thousand six hundred forty (170,640) ordinary class B shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each (the «B Shares») and six (6) ordinary class D shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each (the «D Shares»).

3) The authorised share capital of the Company, including the issued share capital, is currently set at one million three hundred twenty thousand dollars (USD 1,320,000) consisting of an aggregate number of six hundred and sixty thousand (660,000) shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each.

4) By resolutions adopted on 17 November 2005, the board of directors decided to increase the capital of the Company from its current amount of three hundred forty-one thousand two hundred ninety-two dollars (USD 341,292) up to four hundred thousand two hundred ninety-eight dollars (USD 400,298), through the issuance of twenty-nine thousand five hundred three (29,503) class B shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each (the «New Shares»), such New Shares having been paid up in kind.

Further to the above resolutions, the board of directors has furthermore decided to waive the preferential right of the existing shareholders to subscribe the New Shares.

The New Shares have been subscribed for a total price of fifty-nine thousand and six dollars (USD 59,006), entirely allocated to the share capital of the Company.

Subscription and Payment

The twenty-nine thousand five hundred three (29,503) class B new shares of the Company have been subscribed as follows:

- eleven thousand sixty-five (11,065) class B shares have been subscribed by JOACHIM GOTTSCHALK AND ASSOCIATES (JCA), paid up by a contribution in kind consisting of one hundred eighty-seven (187) shares of BAILEY, BENNET, GOTTSCHALK AND ASSOCIATES, an investment company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza 2nd floor, Wickhams Cay I, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade Register of the British Virgin Islands under number 292915 («BBGA»), for an aggregate amount of twenty-two thousand one hundred thirty dollars (USD 22,130) («Contribution 1»);

- eleven thousand sixty-five (11,065) class B shares have been subscribed by OPAL FORTUNE INC. (OPAL), paid up by a contribution in kind consisting of one hundred eighty-eight (188) shares of BBGA, for an aggregate amount of twenty-two thousand one hundred thirty dollars (USD 22,130) («Contribution 2»);

- seven thousand three hundred seventy-three (7,373) class B shares have been subscribed by Peter Bennett, paid up by a contribution in kind consisting of one hundred twenty-five (125) shares BBGA, for an aggregate amount of fourteen thousand seven hundred forty-six dollars (USD 14,746) («Contribution 3») and, together with Contribution 1 and Contribution 2, the «Contribution»).

The proof of the existence and the aggregate value of the Contribution has been produced to the undersigned notary including an auditors' report delivered by ERNST & YOUNG on May 31, 2006, hereto attached.

The auditors' report concluded upon that matter as follows: «based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind as described above which corresponds at least in number and in value to the nominal value of the shares to be issued».

JCA, OPAL and Peter Bennett declared that there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares of BBGA by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

The New Shares in the Company were subscribed as follows:

Subscriber	In kind contribution	Newly issued shares
JOACHIM GOTTSCHALK AND ASSOCIATES	USD 22,130	11,065 B shares
Peter Bennett.....	USD 14,746	7,373 B shares
OPAL FORTUNE INC.....	USD 22,130	11,065 B shares

As a consequence of such increase of the share capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«The Company has a subscribed capital of four hundred thousand two hundred ninety-eight dollars (USD 400,298), consisting of two hundred thousand one hundred forty-three (200,143) class B shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each (the «B Shares») and six (6) ordinary class D shares with a nominal value of two dollars (USD 2) each (the «D Shares»).»

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French text and the English text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Stéphanie Joie, licencié en droit, demeurant au Luxembourg, agissant en sa qualité de représentante du conseil d'administration de GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR (la «Société»), une société anonyme incorporée sous forme d'une société d'investissement en capital à risque selon les lois du

Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.933, conformément aux résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 17 novembre 2005.

Une copie des résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx le 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1360, du 9 décembre 2005.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze dollars (341.292 USD) réparti en cent soixante-dix mille six cent quarante (170.640) parts ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de deux dollars (2 USD) chacune et six (6) parts ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale de deux dollars (2 USD) chacune.

3) Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est actuellement fixé à un million trois cent vingt mille dollars (1.320.000 USD), composé d'un nombre global de six cent soixante mille (660.000) parts ayant une valeur nominale de deux dollars (2 USD) chacune.

4) Par les résolutions adoptées le 17 novembre 2005, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de trois cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze dollars (341.292 USD) à quatre cent mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (400.298 USD), par l'émission de vingt-neuf mille cinq cent trois (29.503) parts ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de deux dollars (2 USD) chacune (les «Parts Nouvelles»). Ces Parts Nouvelles ont été payées grâce à un apport en nature.

Par les résolutions ci-dessus, le conseil d'administration a par ailleurs décidé de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existantes de souscrire les Parts Nouvelles.

Les Parts Nouvelles ont été souscrites pour un prix total de cinquante-neuf mille six dollars (59.006 USD), entièrement affecté au capital social de la Société.

Souscription et Paiement

Les vingt-neuf mille cinq cent trois (29.503) parts ordinaires de catégorie B nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

- onze mille soixante-cinq (11.065) parts ordinaires de catégorie B seront souscrites par JOACHIM GOTTSCHALK AND ASSOCIATES (JCA), payées par une contribution en nature consistant en cent quatre-vingt-sept (187) parts ordinaires de BAILEY, BENNET, GOTTSCHALK AND ASSOCIATES, une société d'investissement incorporée selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Vanterpool Plaza 2^e étage, Wickhams Cay I, Tortola, Iles Vierges britanniques, enregistrée au Registre de Commerce des Iles Vierges britanniques sous le numéro 292915 (BBGA), pour un montant total de vingt-deux mille cent trente dollars (22.130 USD) (Contribution 1);

- onze mille soixante-cinq (11.065) parts ordinaires de catégorie B seront souscrites par OPAL FORTUNE INC. (OPAL), payées par une contribution en nature consistant en cent quatre-vingt-huit (188) parts ordinaires de BBGA, pour un montant total de vingt-deux mille cent trente dollars (22.130 USD) (Contribution 2);

- sept mille trois cent soixante-treize (7.373) parts ordinaires de catégorie B seront souscrites par Peter Bennett, payées par une contribution en nature consistant en cent vingt-cinq (125) parts ordinaires de BBGA, pour un montant total de quatorze mille sept cent quarante-six dollars (14.746 USD) (Contribution 3 et ensemble avec Contribution 1 et Contribution 2, la Contribution);

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport a été soumise au notaire soussigné, en ce compris un rapport d'auditeur délivré par ERNST & YOUNG en date du 31 mai 2006, ci-annexé.

Le rapport de l'auditeur conclut à ce sujet comme suit: «sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à émettre sur la valeur de la contribution en nature telle que décrite ci-dessus, laquelle correspond au moins en terme de nombre et de valeur à la valeur nominale des parts ordinaires qui vont être émises».

JCA, OPAL et Peter Bennett ont déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actions de BBGA apportées par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs des actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Les Parts Nouvelles ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Contribution en nature	Parts ordinaires nouvellement émises
JOACHIM GOTTSCHALK AND ASSOCIATES	22.130 USD	11.065 parts ordinaires de catégorie B
Peter Bennett	14.746 USD	7.373 parts ordinaires de catégorie B
OPAL FORTUNE INC.	22.130 USD	11.065 parts ordinaires de catégorie B

Suite à une telle augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société dispose d'un capital souscrit de quatre cent mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (400.298 USD) réparti en deux cent mille cent quarante-trois (200.143) parts ordinaires de catégorie B dont la valeur nominale est de deux dollars (2 USD) (les «Parts B») et six (6) parts ordinaires de catégorie D dont la valeur nominale est de deux dollars (2 USD) (les «Parts D»).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Joie, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 2006, vol. 437, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(071557.3/242/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 111.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(071558.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SES GLOBAL LATIN AMERICA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Luxembourg, Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.885.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 29 mars 2006, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

Administrateurs:

- M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
- M. Robert Bednarek, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
- M. Mark Rigolle, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 juin 2006.

Pour la société

R. Bausch

Président du Conseil d'Administration, Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071266.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SES GLOBAL LATIN AMERICA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Luxembourg, Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.885.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 juin 2006.

M. Rigolle

Administrateur

(071270.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PETREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.493.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

PETREL INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(069709.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

RICHARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.317.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069749.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

RUYSDAEL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.538.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069752.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. EREF GREECE 2, S.à r.l.).**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 117.206.

In the year two thousand six, on the twelfth of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

EREF INTERNATIONAL 1, S.à r.l., with registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,
here represented by Mrs Sandrina Ferreira, «juriste», with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 12, 2006.

Said proxy after signature «ne varietur» by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EREF GREECE 2, S.à r.l., R. C. B Number 117 206, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated June 9, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.
2. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation.

3. Change of the object of the Company by deleting «having a similar object» in Article 2 second paragraph, which shall now read as follows:

«In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The name of the Company is changed into EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.;

As a consequence Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 3.** The company exists under the name of EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.

Second resolution

The object of the Company is changed by deleting the words «having a similar object» in Article 2 second paragraph, which shall now read as follows:

«In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EREF INTERNATIONAL 1, S.à r.l., with registered office in 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, ici représentée par Madame Sandrina Ferreira, juriste, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ladite comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EREF GREECE 2, S.à r.l., R.C. B Numéro 117.206, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale en EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Modification de l'objet social de la Société en supprimant «ayant un objet identique» au deuxième alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

4. Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale est changée en EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.

En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est modifié en supprimant les mots «ayant un objet identique» au deuxième alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ou exécuter toute opération de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Ferreira, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(078291.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**EREF INTERNATIONAL 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. EREF GREECE 2, S.à r.l.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 117.206.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1038, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078293.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SES GLOBAL PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Luxembourg, Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.799.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 29 mars 2006, la composition du Conseil d'Administration de la SES GLOBAL PARTICIPATIONS S.A. est la suivante:

Administrateurs:

- M. Romain Bausch, Président, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
- M. Robert Bednarek, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
- M. Mark Rigolle, Administrateur, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Muensbach.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 juin 2006.

Pour la société

M. Rigolle

Administrateur, Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071274.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

SES GLOBAL PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Luxembourg, Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 101.799.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 juin 2006.

M. Rigolle

Administrateur

(071276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

POLERNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 20.940.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069757.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SYSEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.095.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069762.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MEDICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.316.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069765.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 110.499.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of April.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., a Limited Partnership organized in Delaware, USA with registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, registered under number 3816514.

- TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3801167.

- Stichting TST Dutch IA Foundation, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 342 07 066.

- TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3447230.

- Stichting TST Dutch II Foundation, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.

- TST Netherlands V GP, L.L.C., having its registered office at National Registered Agents, Inc., 9 East Loockerman Street, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, United States of America, but with principal place of business at 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, United States of America, registered under number 3412615.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 110.407.

All here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of eight proxies established on February 28, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TS Koenigsallee Holdings I, S.à r.l., having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 110.499, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 24, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 962,500.-) to raise it from its present amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 37,500.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-eight thousand five hundred (38,500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the thirty-eight thousand five hundred (38,500) new shares as follows:

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., prenamed, subscribes to six thousand seven hundred and eighteen (6,718) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred sixty-seven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 167,950.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., prenamed, on September 15, 2005, whereby TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., prenamed, lent the principal amount of one hundred sixty-seven thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 167,950.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., prenamed, on September 15, 2005.

- TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., prenamed, subscribes to two thousand and forty (2,040) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., prenamed on September 15, 2005, whereby TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., prenamed, lent the principal amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., prenamed, on September 15, 2005.

- Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed, subscribes to two thousand and forty (2,040) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed on September 15, 2005, whereby Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed, lent the principal amount of fifty-one thousand Euro (EUR 51,000.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed, on September 15, 2005.

- TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., prenamed, subscribes to seven hundred eighty-four (784) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of nineteen thousand six hundred Euro (EUR 19,600.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., prenamed on September 15, 2005, whereby TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., prenamed, lent the principal amount of nineteen thousand six hundred Euro (EUR 19,600.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., prenamed, on September 15, 2005.

- Stichting TST Dutch II Foundation, prenamed, subscribes to seven hundred eighty-four (784) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of nineteen thousand six hundred Euro (EUR 19,600.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and Stichting TST Dutch II Foundation, prenamed on September 15, 2005, whereby Stichting TST Dutch II Foundation, prenamed, lent the principal amount of nineteen thousand six hundred Euro (EUR 19,600.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and Stichting TST Dutch II Foundation, prenamed, on September 15, 2005.

- TST Netherlands V GP, L.L.C., prenamed, subscribes to one thousand five hundred and seventeen (1,517) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of thirty-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 37,925.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and TST Netherlands V GP, L.L.C., prenamed on September 15, 2005, whereby TST Netherlands V GP, L.L.C., prenamed, lent the principal amount of thirty-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 37,925.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and TST Netherlands V GP, L.L.C., prenamed, on September 15, 2005.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed, subscribes to one thousand five hundred and seventeen (1,517) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of thirty-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 37,925.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed on September 15, 2005, whereby Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed, lent the principal amount of thirty-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 37,925.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed, on September 15, 2005.

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed, subscribes to twenty-three thousand one hundred (23,100) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 577,500.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed on September 15, 2005, whereby Stichting Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed, lent the principal amount of five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 577,500.-) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., prenamed, on September 15, 2005.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolved to acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held by:

Shareholders	Number of shares held
TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, prenamed.....	6,980
TST Netherlands V GP, LLC, prenamed.....	1,576
Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, prenamed.....	1,576
TST International Fund V CV-A, GP, LLC, prenamed.....	2,120
Stichting TST Dutch IA Foundation, prenamed.....	2,119
TST International Fund V CV-II, GP, LLC, prenamed.....	814
Stichting TST Dutch Foundation II, prenamed.....	815
Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., prenamed.....	24,000
Total.....	40,000

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514.

- TST International Fund V CV-A, GP, L.L.C., ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167.

- Stichting TST Dutch IA Foundation, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 342 07 066.

- TST International Fund V CV-II, GP, L.L.C., ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.

- Stichting TST Dutch II Foundation, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34176985.

- TST Netherlands V GP, L.L.C., ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, County of Kent, City of Dover, Etat du Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, mais exerçant son activité principale au 520, Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3412615.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistré auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.407.

Tous ici représentés par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de huit procurations données le 28 février 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TS Koenigsallee Holdings I, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.499, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 24 août 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 962.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) à un million euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente-huit mille cinq cents (38.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des trente-huit mille cinq cents (38.500) parts sociales nouvelles comme suit:

- TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., précité, souscrit à six mille sept cent dix huit (6.718) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cent soixante-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 167.950,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cent soixante-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 167.950,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TSCAI International Extension Real Estate Venture V, L.P., précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précité, souscrit à deux mille quarante (2,040) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- Stichting TST Dutch IA Foundation, précité, souscrit à deux mille quarante (2,040) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Dutch IA Foundation, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel Stichting TST Dutch IA Foundation, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-). Preuve de l'existence et de la valeur

de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Dutch IA Foundation précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précité, souscrit à sept cent quatre-vingt-quatre (784) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- Stichting TST Dutch II Foundation, précité, souscrit à sept cent quatre-vingt-quatre (784) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Dutch II Foundation, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel Stichting TST Dutch II Foundation, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de dix-neuf mille six cents euros (EUR 19.600,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Dutch II Foundation, précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- TST Netherlands V GP, LLC, précité, souscrit à mille cinq cent dix-sept (1.517) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trente-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 37.925,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et TST Netherlands V GP, LLC, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel TST Netherlands V GP, LLC, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de trente-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 37.925,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et TST Netherlands V GP, LLC, précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- Stichting TST Netherlands-Europe Investments, précité, souscrit à mille cinq cent dix-sept (1.517) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de trente sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 37.925,-) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précité, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant de trente-sept mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 37.925,-). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précité, conclu en date du 15 septembre 2005.

- Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., précitée, souscrit à vingt-trois mille cent (23.100) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) par apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., précitée, en date du 15 septembre 2005 en vertu duquel Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., précitée, conclu en date du 15 septembre 2005.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés constatent que le capital social de la Société de un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune est détenu comme suit:

Associés	Nombre de parts détenues
TSCAI International Extension Real Estate Venture V, LP, précité	6.980
TST Netherlands V GP, LLC, précité	1.576
Stichting TST Netherlands-Europe Investments V, précité	1.576
TST International Fund V CV-A, GP, LLC, précité	2.120
Stichting TST Dutch IA Foundation , précité	2.119
TST International Fund V CV-II, GP, LLC, précité	814
Stichting TST Dutch Foundation II, précité	815
Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings, S.à r.l., précitée	24.000
Total	40.000

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 10. – Reçu 9.625 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(079635.3/211/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

TS KOENIGSALLEE HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.499.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42495 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

J. Elvinger.

(079636.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SPES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 117.699.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Ezio Pignata, administrateur de sociétés, né à Rivoli (Italie), le 26 mars 1964, demeurant au 12, Vicolo Mucrone, I-10098 Rivoli (TO), Italie;

2) Monsieur Carlo Giglio Tos, né à Ivrea (Italie), le 13 mai 1958, administrateur de société, demeurant au 12, boulevard Leclerc, F-06600 Antibes, tous les deux ici représentés par Maître Cathy Arendt, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 20 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est SPES INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique soit d'un commun accord entre associés si la société comprend plus d'un associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé entre 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sont librement décidées par les associés de la société. Les cessions de parts d'un associé à un non-associé comme leur transmission pour cause de décès à un non-associé ne peuvent se faire que suivant les conditions légales.

Art. 8. Le décès d'un des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les héritiers de l'associé unique ou entre le survivant des associés et, le cas échéant, les héritiers agréés de l'associé décédé.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par le ou les associés, et révocables par le ou les associés.

Art. 10. Si au cours de la vie sociale, la société comprend plus d'un associé, les décisions des associés sont prises soit en assemblée générale, soit par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales, conformément aux conditions de quorum et de majorité par la loi.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Ses décisions prises dans ce cadre sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit. Il en est de même en ce qui concerne les contrats conclus entre cet associé unique et la société représentée par lui, sauf les exceptions prévues par la loi.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à libre disposition du ou des associés.

Art. 14. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. A la dissolution de la société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Ezio Pignata, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Carlo Giglio Tos, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle:

- Monsieur Ezio Pignata, administrateur de sociétés, né à Rivoli (Italie), le 26 mars 1964, demeurant au 12, Vicolo Mucrone, I-10098 Rivoli (TO), Italie.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Arendt, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 45, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071102.3/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 113.389.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of June.

Before us Me Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware of the United States of America, registered with the Delaware Register (Companies' House) under number 3505338 and having its registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, here represented by Mrs Sophie Mellinger, accountant manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and;

MORGAN STANLEY CORK LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of Cayman Islands, registered with the Cayman Register (Companies' House) under number MC-157993 and with the Registrar of Companies for England and Wales under number FC026427, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and having its effective centre of management («siège de direction effective») at 20 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom, , here represented by Mrs Sophie Mellinger, prenamed by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, MORGAN STANLEY BISCAY LLC and MORGAN STANLEY CORK LIMITED, are the sole partners of MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2005, published in the Mémorial C number 699 dated 5th April 2006, registered with the Register of commerce of Luxembourg under number B 113 389.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 14th of March 2006, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the first sentence of Article 10.- of the articles of association of the Company, which should be read as follows: «The Company is managed by a board of managers, which will be composed of three (3) members at least, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.»

2. Appointment of the following persons as new members in the Board of Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr. Keirnan Murphy, employee, born on June 24, 1971 in Sydney, Australia, professionally residing at 20, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QW, United Kingdom;

- Ms. Penelope Green, chartered accountant, born on July 1st, 1972, in London, United Kingdom, professionally residing at 20, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QW, United Kingdom;

- Mr. Jerry Smith, employee, born on September 7, 1970, in Illinois, United States of America, professionally residing at 1585, Broadway, 10036 New York, NY, United States of America;

- Ms. Brhan Elizabeth Fischer, employee, born on August 23, 1950, in Ethiopia, professionally residing at 1585, Broadway, 10036 New York, NY, United States of America and;

- Mr. Jorge Perez Lozano, chief head accountant, born on August 7, 1973, in Mannheim, Germany, residing at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Confirmation of the composition of the Board of Managers, which is henceforth composed of the following members:

- Ms. Polyxeni Kotoula;

- Ms. Lesley-Ann Nash;

- Mr. Eric Chun;

- Mr. Keirnan Murphy;

- Ms. Penelope Green;

- Mr. Jerry Smith;

- Ms. Brhan Elizabeth Fischer;

- Mr. Jorge Perez Lozano.

4. Resolution to grant full power and authority to anyone of the managers of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfillment of the first and second resolution, while the undersigned promise(s) to ratify all said actions taken by the proxy holder whenever requested.

5. Miscellaneous.

Then, the sole partners take the following resolutions:

First resolution

The sole partners resolve to amend the first sentence of Article 10.- of the articles of association of the Company, which should be read as follows:

«**Art. 10. first sentence.** The Company is managed by a board of managers, which will be composed of three (3) members at least, whether holders of Parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts, which may at any time remove them without giving reasons.»

Second resolution

The sole partners resolve to appoint the following persons as new members in the Board of Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr. Keirnan Murphy, employee, born on June 24, 1971 in Sydney, Australia, professionally residing at 20, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QW, United Kingdom;
- Ms. Penelope Green, chartered accountant, born on July 1st, 1972, in London, United Kingdom, professionally residing at 20, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QW, United Kingdom;
- Mr. Jerry Smith, employee, born on September 7, 1970, in Illinois, United States of America, professionally residing at 1585, Broadway, 10036 New York, NY, United States of America;
- Ms. Brhan Elizabeth Fischer, employee, born on August 23, 1950, in Ethiopia, professionally residing at 1585, Broadway, 10036 New York, NY, United States of America and;
- Mr. Jorge Perez Lozano, chief head accountant, born on August 7, 1973, in Mannheim, Germany, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole partners resolve to confirm the composition of the Board of Managers, which is henceforth composed of the following members:

- Ms. Polyxeni Kotoula;
- Ms. Lesley-Ann Nash;
- Mr. Eric Chun;
- Mr. Keirnan Murphy;
- Ms. Penelope Green;
- Mr. Jerry Smith;
- Ms. Brhan Elizabeth Fischer and;
- Mr. Jorge Perez Lozano.

Fourth resolution

The Sole Partners decide to grant full power and authority to anyone of the managers of the Company, each acting individually and with full power of substitution, to do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfillment of the first and second resolution, while the undersigned promise(s) to ratify all said actions taken by the proxyholder whenever requested.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, le 21 mars 2005, enregistrée au registre du Delaware (Companies' House) sous le numéro 3505338 et ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, ici représentée par Madame Sophie Mellinger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et;

MORGAN STANLEY CORK LIMITED, une société à responsabilité limitée, existant et constituée sous les lois des Iles Cayman, inscrite au Companies' House Cayman sous le numéro MC-157993 et avec le Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro FC026427, avec siège social au M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et avec son siège de direction

effective situé au 20 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume Uni, ici représentée par Madame Sophie Mellinger, précitée, ici représentée par Madame Sophie Mellinger, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations sont signées ne varietur par la personne comparante susmentionnée et le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les prédites sociétés MORGAN STANLEY BISCAY LLC et MORGAN STANLEY CORK LIMITED, sont les seules associées de la société MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 69 en date du 5 avril 2006, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.389.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 14 mars 2006, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la première phrase de l'article 10 comme suit: «La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, titulaires de parts ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif»;

2. Nomination de personnes énumérées ci-dessous en qualités de membres du conseil de gérance de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Keirnan Murphy, employé, né le 24 juin 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 20, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QW, Royaume Uni;

- Mademoiselle Penelope Green, chartered accountant, née le 1^{er} juillet 1972, à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QW, Royaume Uni;

- Monsieur Jerry Smith, employé, né le 7 septembre 1970, en Illinois, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1585, Broadway, 10036 New York, NY, Etats-Unis d'Amérique;

- Mademoiselle Brhan Elizabeth Fischer, employée, née le 23 Août 1950, en Ethiopie, demeurant professionnellement au 1585, Broadway, 10036 New York, NY, Etats-Unis d'Amérique et;

- Monsieur Jorge Perez Lozano, chief head accountant, né le 7 août 1973 à Mannheim, Allemagne, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Confirmation de la composition du conseil de gérance comme suit:

- Mademoiselle Polyxeni Kotoula;

- Mademoiselle Lesley-Ann Nash;

- Monsieur Eric Chun;

- Monsieur Keirnan Murphy;

- Mademoiselle Penelope Green;

- Monsieur Jerry Smith;

- Mademoiselle Brhan Elizabeth Fischer et;

- Monsieur Jorge Perez Lozano.

4. Octroi de tout pouvoir à tous les gérants de la société, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'accomplissement et la réalisation des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions, avec promesse de ratification le cas échéant.

5. Divers.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la première phrase de l'article 10 comme suit:

«**Art. 10. première phrase.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé de trois (3) membres au moins, titulaires de parts ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif »

Deuxième résolution

Les associés uniques décident de nommer les personnes énumérées ci-dessous en qualités de membres du conseil de gérance de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Keirnan Murphy, employé, né le 24 juin 1971 à Sydney, Australie, demeurant professionnellement au 20, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QW, Royaume Uni;

- Mademoiselle Penelope Green, chartered accountant, née le 1^{er} juillet 1972, à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 20, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QW, Royaume Uni;

- Monsieur Jerry Smith, employé, né le 7 septembre 1970, en Illinois, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1585, Broadway, 10036 New York, NY, Etats-Unis d'Amérique;

- Mademoiselle Brhan Elizabeth Fischer, employée, née le 23 Août 1950, en Ethiopie, demeurant professionnellement au 1585, Broadway, 10036 New York, NY, Etats-Unis d'Amérique et;

- Monsieur Jorge Perez Lozano, chief head accountant, né le 7 août 1973 à Mannheim, Allemagne, demeurant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

82029

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés confirment la composition du conseil de gérance comme suit:

- Mademoiselle Polyxeni Kotoula;
- Mademoiselle Lesley-Ann Nash;
- Monsieur Eric Chun;
- Monsieur Keirnan Murphy;
- Mademoiselle Penelope Green;
- Monsieur Jerry Smith;
- Mademoiselle Brhan Elizabeth Fischer et;
- Monsieur Jorge Perez Lozano.

Quatrième résolution

Les associés décident d'octroyer tout pouvoir aux gérants de la société, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'accomplissement et la réalisation des 1ère et 2ème résolutions, avec promesse de ratification le cas échéant.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à mille cent euros (1.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mellinger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, vol.154S, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078082.4/202/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MORGAN STANLEY LEITRIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 113.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2006.

P. Bettingen.

(078084.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

AUTISME LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Beckerich.

Modification des statuts

Le Conseil d'Administration propose la modification suivante:

Article 1^{er} avant la modification des statuts:

Art. 1^{er}. L'association a la dénomination AUTISME LUXEMBOURG, A.s.b.l. Son siège est établi à Luxembourg mais pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché sur décision d'une assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article 8 des statuts.

Article 1^{er} après la modification des statuts:

Art. 1^{er}. L'association a la dénomination AUTISME LUXEMBOURG, A.s.b.l. Son siège social est établi à Beckerich mais pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR10063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071147.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

POSSIBLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 103.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(069909.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**BK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SECURICOR SERVICES, S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.459.

Le bilan du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(069911.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.609.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(069912.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour AGRANDIR L'HABITAT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070454.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

APOLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

82031

MUNIMMO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 32.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04242, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour *MUNIMMO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070468.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour *SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

R & K, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 96.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour *R & K, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070472.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

WARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 107.920.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juin 2006 que:

- Monsieur Eddy Dome et Monsieur Riccardo Moraldi ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg et Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ont été nommés administrateurs. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071406.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

PÂTISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone Commerciale et Artisanale Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour PÂTISSERIE WINANDY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070475.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

C.B. FLEET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 90.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(070499.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 81.068.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour le conseil de gérance

Certifié conforme

A. Picherit / C. Macdonald

Manager A / Manager B

(070504.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

I.E. LUX BERLIN No 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 106.754.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(070505.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.
